

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
28 avril 2015 à 20h30

Le vingt huit avril deux mil quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u>Présents</u>	<i>Bruno CORBIN, Géraldine CROCHARD, Maxime MONNIER, Marie-Paule QUEANT, Adjoints. Mesdames Gaëlle ADAM, Chantal COUASNON, Brigitte DESLIS, Valérie LEBRUN, Catherine LEFFRAY, Delphine MARTINEAU, Laurianne PORTIER ; Messieurs Jean-Luc DELANOE, Luc GESBERT, Stéphane GOUET, Eric JAMET, François MORIN.</i>
<u>Absents excusés</u>	<u>Absents excusés</u> : Jean-Jacques LARDEUX, (procuration à Valérie LEBRUN), Stéphane LANGLAIS (procuration à Bruno CORBIN)
<u>Secrétaire de séance</u>	<i>François MORIN</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 avril 2015
2. Décisions du Maire
3. Attribution de marchés dans le cadre de l'opération Pont Chabeau
4. Vente des terrains Pont Chabeau
5. Dénomination des rues du quartier Pont Chabeau
6. Convention de mandat SIVOM/Etival
7. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Sarthe
8. Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
9. Désignation des jurés d'assises
10. Décision modificative
11. Droit de préemption urbain
12. Projet de mutualisation communautaire - questionnaire auprès de la population
13. Questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu du 7 avril 2015

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 7 avril 2015, qui ne soulève aucune remarque et que les élus approuvent à l'unanimité.

2) Décisions du maire

Il a été décidé :

- De ne pas donner suite aux déclarations d'intention d'aliéner concernant :

- la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 1364 m², situés 4 bis route du Creux (parcelle AC 357), demande déposée le 20.03.2015.

3) Attribution de marchés dans le cadre de l'opération Pont Chabeau

Délibération n° 2015-033

La commission ad hoc s'est réunie le 17 avril 2015 en mairie, pour l'ouverture des plis relative au dossier « Viabilisation du lotissement secteur " Pont Chabeau" et aménagement de la route de Voivres et de la route du Creux », consultation passée en procédure adaptée.

Le marché de travaux a été alloté en cinq parties :

- lot 1 : terrassement, voirie, assainissement
- lot 2 : réseaux divers
- lot 3 : Espaces verts - plantations
- lot 4 : Passerelle
- lot 5 : Kiosque abris de jardin.

Le phasage a été élaboré selon une tranche ferme (viabilisation du lotissement 1^{ère} tranche), et trois tranches conditionnelles (viabilisation du lotissement 2^{ème} tranche, aménagement route de Voivres, aménagement route du Creux).

Au préalable, Monsieur le Maire expose le budget estimatif de l'opération, établi à partir des prévisions de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au moment de la conception et de l'élaboration du Permis d'Aménager. Les travaux avaient ainsi été estimés en 2012 à 1 699 000 €, auxquels il fallait ajouter le coût de l'aménagement de la route de Voivres et de la route du Creux, à hauteur de 632 000 €, soit un total de 2 331 000 €. Il rappelle également qu'un crédit relais à hauteur de 1 500 000 € a été souscrit afin de financer la première tranche. Par ailleurs, Monsieur le Maire souligne le fait que ce projet d'envergure est le premier, à Etival, à intégrer dans sa conception et selon une volonté politique affirmée une dimension sociale, à travers les logements locatifs sociaux et les logements en accession sociale à la propriété qui seront proposés. Sur ce dernier aspect, Monsieur le Maire précise que les parcelles concernées seront vendues à la Communauté de Communes, qui les cèdera à son tour au bailleur social retenu.

Monsieur le Maire donne lecture de l'analyse des offres établie par les maîtres d'œuvre Soderef Développement pour les lots 1 et 2, et Ingerif pour les lots 3,4 et 5. Le lot 5 sera déclaré sans suite, dans la mesure où la définition du besoin a évolué. Monsieur le Maire prendra l'arrêté réglementaire en ce sens.

Grâce aux bons résultats de la consultation, le prix au mètre carré pourra être travaillé de façon à être le plus attractif possible pour les futurs acquéreurs.

Stéphane GOUET demande quel sera le type d'éclairage, et si ce point a été réfléchi sous l'angle des économies d'énergie. Bruno CORBIN répond que l'éclairage envisagé répond aux dernières normes en vigueur et sera constitué des matériaux les plus performants et les plus adaptés (ampoules LED). Monsieur le Maire complète en informant avoir été contacté par une association de lutte contre la pollution lumineuse. Cette association proposait d'émettre des préconisations pour la limitation des pollutions lumineuses, et de les concrétiser par le biais d'une convention. Monsieur le Maire propose d'inviter cette association lors d'une prochaine séance, afin qu'elle présente ses travaux.

En conclusion des débats, Monsieur le Maire rappelle que l'équipe peut être satisfaite de voir se concrétiser ce projet de longue haleine, initié par la commune il y a près de 10 ans.

Vu l'avis de la commission en date du 17 avril 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 voix pour et 2 abstentions de retenir les entreprises :

Lot 1 : Entreprise Luc DURAND, pour 1 241 178,42€ HT

Lot 2 : Entreprise SPIE, pour 301 973,50 € HT

Lot 3 : Entreprise JULIEN LEGAULT, pour 132 859,80 € HT

Lot 4 : Entreprise JULIEN LEGAULT, pour 38 468,00 € HT.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à ce dossier avec les entreprises retenues.

4) Vente des terrains Pont Chabeau

Délibération n° 2015-034

Afin de préparer les promesses de vente par l'intermédiaire du cabinet notarial, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la vente des terrains, notamment promesse de vente et acte de vente.

Après en avoir délibéré et par 17 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la vente des terrains, dont promesse de vente et acte de vente.

5) Dénomination des rues du quartier Pont Chabeau

Délibération n° 2015-035

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations, quant à lui, constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT, sous la forme d'un arrêté réglementaire.

Suite au dernier conseil municipal, il avait été demandé aux conseillers de transmettre leurs propositions à Bruno CORBIN, afin de nommer les 9 rues du quartier Pont Chabeau.

Différents thèmes ont été proposés : arbres et buissonnants, environnement, qualités de l'Homme, hommes remarquables, penseurs du développement durable, cols alpins, massifs alpins, fleuves français, ponts célèbres. Un Etivalois a également proposé par courrier d'honorer les Etivalois morts pour la France. Ce dernier thème n'est pas retenu dans la mesure où il est délicat de faire un choix parmi la vingtaine de victimes.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voirie desservant le lotissement Pont Chabeau d'après le thème des penseurs du développement durable et de l'écologie, à l'exception de la rue principale qui sera nommée « rue de Siedenburg », en référence à ce village allemand avec lequel Etival est jumelé depuis 27 ans. Les autres voies porteront les noms de « rue Robert Poujade », « cours René Dumont », « cours Haroun Tazieff », « cours Jacques-Yves Cousteau », « allée Ignacy Sachs », « allée de Pont Chabeau », « allée Yann Arthus Bertrand ». Il est proposé pour les noms

restant d'honorer des femmes, selon les réflexions de la commission travaux qui se réunira le 7 mai prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces propositions.

6) Convention de mandat SIVOM/Etival

Délibération n° 2015-036

Vu la loi 85-704 du 12 juillet 1985,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 janvier 2015 décidant de la création d'un groupement de commandes entre la commune d'Etival et le Sivom des Hayes,

Considérant que les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises publiées dans le cadre de la consultation organisée pour le compte de la commune d'Etival et du Sivom des Hayes comportaient une erreur liée au fait que la commune d'Etival était présentée comme signataire unique du futur marché,

Considérant que cette erreur n'a été découverte que tardivement, alors que la consultation était déjà en cours,

Considérant que le fait de recommencer la consultation pour la rendre conforme au cadre du groupement de commandes entraînerait un retard important dans l'exécution des travaux,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de rapporter leur délibération du 29 janvier dernier relative à la constitution d'un groupement,
- de confier, dans le cadre d'une opération sous mandat, le soin à la commune d'Etival de conclure le marché, suivre les travaux, régler les sommes dues.
- de dire que le Sivom des Hayes remboursera la commune d'Etival des sommes lui incombant dans le cadre des travaux d'extension de réseau d'eaux usées.
- d'autoriser le maire à signer la convention de mandat ci-annexée.

7) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Sarthe

Délibération n° 2015-037

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes du Val de Sarthe en date du 26 mars 2015 portant modification de ses statuts par l'insertion d'un :

- Article 3 : Habilitation statutaire

Vu l'insertion d'un article 3 « Habilitation statutaire », les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 des statuts de la Communauté de Communes deviennent les articles 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette modification et d'en délibérer.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la délibération sus-mentionnée, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la modification des statuts proposée par le conseil communautaire pour l'insertion d'un article 3 « Habilitation statutaire »

- d'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour l'insertion d'un article 3 « Habilitation statutaire ».
- de joindre pour référence à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

8) Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Délibération n° 2015-038

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, articles 3, alinéa 2 et 136,
Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,
Vu le décret n°2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats initiative emploi et aux contrats d'accompagnement dans l'emploi,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, pour une durée de 12 mois à compter du 23 juin 2015, d'une durée hebdomadaire de 20h,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Général 2015 et seront proposés pour les budgets suivants afin de permettre le renouvellement dudit contrat.

9) Désignation des jurés d'assises

Conformément à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée et suite à l'arrêté préfectoral du 20 avril 2015, il y a lieu de tirer au sort en séance publique six candidats pour figurer sur la liste préparatoire annuelle qui servira à la désignation de la liste définitive des jurés d'assise. La liste définitive sera établie par des magistrats dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.

Les candidats tirés au sort lors de cette séance ne devront pas être résidents français à l'étranger, ni radiés de la liste des électeurs, et devront avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile à suivre (soit des personnes nées au plus tard en 1993).

Les personnes tirées au sort seront averties, devront préciser leur profession et indiquer si elles ont exercées les fonctions de juré au cours des quatre années précédentes. Elles seront informées que ce tirage au sort ne constitue qu'une étape préparatoire à la désignation définitive des jurés.

Le tirage au sort désigne les personnes suivantes :

- Monsieur FOUQUE David, Jean, Michel, né le 11/03/1971 à Le Mans, résidant 10 rue Antoine de Saint Exupéry ;
- Monsieur LE BRETON Ronan, Michel, Philippe, né le 02/12/1986 à Cherbourg, résidant 22 route de Sablé ;
- Madame SURGET Olivia, Yvette, Elisabeth (épouse HUARD), née le 20/09/1992 à Le Mans, résidant 8 rue des Chardonnerets ;
- Madame ROGER Claude, Marie, Huguette, Eugénie, née le 13/06/1947 à Angers, résidant 3 rue Marcel Pagnol ;

- Monsieur LARDEUX Jean-Jacques, Marcel, né le 13/10/1954 à Le Mans, résidant 5 rue Roger Couderc ;
- Monsieur SIETTE Alain, Bernard, né le 18/02/1947 à Pirmil, résidant 1 rue Antoine de Saint Exupéry ».

10) Décision modificative n° 1

Délibération n° 2015-039

Afin de permettre le versement de subventions et de rectifier une erreur matérielle, il s'agit d'inscrire en recettes d'investissement la somme de 12 745 euros (A). Il est donc ensuite nécessaire d'équilibrer la section d'investissement. Pour ce faire, une nouvelle ventilation des crédits est proposée (B).

(A) Recettes d'investissement

Art 1323 - Subventions du Département + 12 745,00 €

(B) Dépenses d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Article 1641 - Emprunts - 130 000,00 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Article 2138 - Autres constructions + 133 400,00 €

Articles 2152 - Eclairage public + 6 000,00 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Art. 2313 - Bibliothèque + 3 345,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- d'adopter la décision modificative ci-dessus détaillée.

11) Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur :

- la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 526 m², situés 8 rue des Chardonnerets (parcelle AA 102), demande déposée le 02.04.2015.
- la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 218 m², situés 1 route de Fay (parcelle AA 20), demande déposée le 22.04.2015.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable quant à la préemption de ces biens.

12) Mutualisation - questionnaire auprès de la population

Suite au comité de pilotage n°3 du schéma de développement-schéma de mutualisation communautaires du 3 avril dernier, il a été décidé de se rapprocher des administrés afin de

recueillir leur ressenti et degré de connaissance des projets en cours. Pour cela, un questionnaire a été établi par le cabinet KPMG. Les questions seront à poser par chaque conseiller à un panel varié d'habitants de leur commune.

13) Questions diverses

Eric JAMET rappelle avoir demandé lors d'un précédent conseil ce qu'il en était de la réparation des sanitaires de l'école. Il demande quel est l'avancement de ce dossier. Bruno CORBIN répond que les travaux seront terminés cette semaine.

Eric JAMET demande des nouvelles d'un agent communal. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas adéquat d'aborder un tel sujet en séance publique, tel que l'avait déjà souligné la minorité.

Eric JAMET explique avoir demandé des documents budgétaires et ne pas les avoir reçus. Il demande s'il faut qu'il saisisse la Commission d'Accès aux Documents Administratifs. Monsieur le Maire rappelle que ces documents ont été présentés et étudiés lors d'une Commission Finances à laquelle Eric JAMET n'a pas participé, et qu'ils sont disponibles sur demande auprès du service administratif.

Chantal COUASNON demande où en est le dossier Recyclamat. Monsieur le Maire répond que l'entreprise a été informée de la position du Conseil municipal et qu'aucune suite n'a été donnée pour le moment.

Maxime MONNIER rappelle les horaires pour la cérémonie du 8 mai. Il explique avoir reçu une demande de soutien financier pour un projet humanitaire au Népal, porté par une jeune Etivaloise. Le dossier sera étudié en commission. Il est prévu pour le prochain Conseil municipal des Jeunes, de procéder aux plantations dans le carré végétal situé devant le restaurant scolaire.

Luc GESBERT informe avoir reçu des retours extrêmement positifs concernant la bibliothèque, tant pour l'équipement que pour le travail de l'équipe.

Bruno CORBIN informe que suite à l'étude menée par le cabinet EDEL, les pièces du marché ont été constituées pour le remplacement de la chaudière de l'école maternelle et l'extension du réseau gaz vers les 3 classes élémentaires, encore équipées actuellement de convecteurs électriques. Les travaux seront effectués cet été.

Bruno CORBIN indique que des fuites d'eau ont dégradé le faux plafond dans le restaurant scolaire. L'entreprise a été prévenue. Par ailleurs, la commission travaux se réunira le 7 mai prochain à 20 heures 30.

La séance est levée à 22 heures 40.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Récapitulatif des délibérations du conseil municipal en date du 28 avril 2015 :

- n° 2015-033 : Attribution de marchés (opération Pont Chabeau)
- n° 2015-034 : Vente des terrains Pont Chabeau / autorisation de signature
- n° 2015-035 : Dénomination des rues du quartier Pont Chabeau
- n° 2015-036 : Convention de mandat SIVOM / Etival
- n° 2015-037 : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Sarthe
- n° 2015-038 : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi / prolongation
- n° 2015-039 : Décision modificative n°1

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 28 avril 2015 :

Emmanuel FRANCO	Bruno CORBIN	Géraldine CROCHARD	François MORIN
Marie-Paule QUEANT	J Jacques LARDEUX	Chantal COUASNON	Jean-Luc DELANOE
Luc GESBERT	Catherine LEFFRAY	Valérie DEROUIN	Stéphane GOUET
Gaëlle ADAM	Stéphane LANGLAIS	Delphine MARTINEAU	Maxime MONNIER
Laurianne PORTIER	Brigitte DESLIS	Eric JAMET	